

Laurence Arrighi et Émilie Urbain

L'Université de Moncton

LE BILINGUISME OFFICIEL AU NOUVEAU-BRUNSWICK : SURFACE PAISIBLE, FOND POLÉMIQUE

Abstract: Claiming to represent a Canadian bilingualism at a smaller scale, the province of New Brunswick was declared officially bilingual in 1969. The New Brunswick model remains unique within the Canadian confederation and is pointed to with pride as a reflection of harmonious relations between the two Canadian official language communities, and as an opportunity of economic development. Despite this status of exemplar of Canadian bilingualism, the daily management of official bilingualism and particularly the question of its cost are periodically challenged in the province. In the Fall of 2012, when a public figure denounced the cost of bilingualism, Francophone leaders reacted. This mediatic event led some to plead for a return to English monolingualism. Around one hundred comments posted on the discussion forums of CBC News illustrated this language ideological debate and form the basis for our argumentative discourse analysis. This corpus allows us to illustrate the persistent inter-communitiy tensions often overshadowed in official discourses.

Introduction

Invitées à réfléchir sur le caractère, souvent bouleversé ou déséquilibré, des relations entre les communautés canadiennes, c'est à titre de sociolinguistes que nous abordons ce thème en nous penchant sur un débat langagier idéologique (Blommaert 1999) spécifique, à savoir une polémique touchant au coût du bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick.

Par une analyse argumentative du discours (Amossy 2010), nous étudions, plus particulièrement, les discours produits à l'occasion de certains échanges médiatiques autour du coût du bilinguisme provincial, sur le forum de discussion d'un média anglophone de la Province. Ce corpus, en raison de sa nature polémique, donne à entendre des opinions assez significatives souvent occultées sous le miroir de la bonne entente.

1. Le bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick est fort d'une population à plus de 35 % francophone. La présence de cette communauté francophone dispose d'assises historiques profondes, qui servent à légitimer leurs revendications communautaires en contexte canadien¹.

Avec l'adoption en 1969 de la première *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, cette province est la seule à avoir emboîté le pas du Gouvernement fédéral canadien en la matière et à avoir instauré une gestion du bilinguisme établissant la co-officialité du français et de l'anglais. Cette loi est appuyée par la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles* adoptée en 1981 qui reconnaît l'égalité juridique entre les deux communautés linguistiques et est insérée dans la *Charte canadienne des droits et libertés* datant de 1982.

Depuis les conflits constitutionnels canadiens dans les années 1980, on a pu à maintes reprises entendre vanter les mérites de l'aménagement linguistique néo-brunswickois et plus largement de la société néo-brunswickoise. La province est prise comme la preuve que la mise en place d'une politique de bilinguisme officiel fondée presque entièrement sur le principe de personnalité est non seulement possible mais profitable.

La récurrence et la virulence de certains débats polémiques centrés autour des questions linguistiques – mais débattant, explicitement ou implicitement, d'autres enjeux (économiques, sociaux et politiques) – montrent néanmoins que l'appareil législatif existant et le discours de la bonne entente voilent certains aspects de la réalité linguistique dans laquelle vivent les francophones néo-brunswickois.

Cette province offre dès lors un terrain fructueux pour interroger l'un des piliers de la politique et de la construction de l'identité canadienne : l'égalité entre les deux communautés linguistiques officielles et la « valeur » canadienne que constitue le bilinguisme officiel (Patrimoine Canada 1999).

En dépit de remous ponctuels et de relents – moins ponctuels – de l'idéologie du monolinguisme² portée au pays aussi bien par des anglophones que des Québécois, le modèle bilingue néo-brunswickois est dès lors

¹ Il convient de préciser que cette légitimation des revendications communautaires et linguistiques par un recours à l'histoire est loin d'être une spécificité acadienne, et s'avère plutôt courante au sein des mouvements de défense et de revitalisation linguistique. Voir par exemple l'étude éloquent de Marc David (2010) sur le rôle de la mémoire dans les revendications cadiennes en Louisiane.

² Nous entendons par là un complexe idéologique qui rattache le citoyen à une collectivité conçue sous la forme de l'État-nation, et construite comme homogène linguistiquement et culturellement (Blackledge 2000, Kroskrity 2000, Silverstein 1996).

fréquemment brandi comme une fierté, la marque de la bonne entente, l'exemple ultime des relations harmonieuses entre les deux communautés linguistiques historiques du Canada et même et de plus en plus comme le gage d'une certaine prospérité économique (cela serait par exemple la cause du développement fulgurant de la nouvelle capitale des Acadiens, Moncton). Ce discours, désormais entendu, se retrouve ainsi par exemple dans nombre de discours officiels ainsi que dans des guides touristiques :

Due to its location in the heart of the maritimes, as well as its qualified, bilingual workforce, Moncton is now New Brunswick rising star [...] In any case, Moncton is now the centre of Acadian rebirth and the vibrant energy in the air here is due in good part to the entrepreneurial spirit that characterizes today's Acadians. (*Ulysse Travel guide, Canada*).

Le Nouveau-Brunswick est, à ce titre, un très bon terrain pour interroger ce que nous appelons « l'idéologie du bilinguisme » en analysant une série de prises de paroles qui contribuent à construire, transformer et diffuser un tel discours articulant bilinguisme, questions identitaires et économie (voir LeBlanc 2009 et 2014).

Légalement, ce bilinguisme officiel est garanti par son enchâssement dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. De plus, l'apparat législatif se précise et se renforce à chaque révision de la loi (la dernière étant en cours, la précédente datant de 2002) ; conformément à la direction générale de la politique linguistique fédérale, ce bilinguisme reste néanmoins circonscrit à certains services publics et se veut essentiellement régi par le principe de personnalité (i.e. tout citoyen peut recevoir un service public dans la langue officielle de son choix).

Ce bilinguisme officiel se veut avant tout opératoire dans les domaines éducatifs, culturels et communautaires. Par conséquent, la gestion de ces derniers domaines se fait sur un mode original, celui de la dualité. Enseignement à tous les niveaux, organismes culturels, structures communautaires sont régis de façon assez bien « huilée » par un principe qui vise à établir des « lieux » linguistiquement homogènes (unilingues) à l'intérieur d'un plus grand ensemble bilingue (ce faisant les classes bilingues ou écoles bilingues ont été supprimées au profit de districts scolaires indépendants et unilingues). Ce principe de dualité linguistique est une originalité du bilinguisme officiel néo-brunswickois, qui fait, comme nous le verrons plus avant dans nos analyses, particulièrement l'objet d'attaques de la part des internautes.

De façon assez récurrente, la pertinence de ce principe est remise en cause : d'une part les tenants de la dualité linguistique avancent que ce mode de gestion du bilinguisme, consistant à établir, au sein d'un État fonctionnant selon le principe de personnalité, des territoires unilingues, serait le seul apte à

permettre un plein accès aux droits linguistiques pour la minorité. D'autre part, les partisans du bilinguisme individuel en faveur d'une application stricte du principe de personnalité tiennent avant tout les choix de langue pour des conduites individuelles, occultant ainsi les rapports diglossiques existant entre les deux groupes de langues officielles.

Matériellement et plus ponctuellement, ce sont les modalités d'application du principe – en particulier les lieux d'application – qui ne font pas consensus, comme en témoigne une polémique toujours en cours : celle des régies de santé provinciales.

Ce débat en soi – dualité *versus* bilinguisme individuel – montre bien les enjeux liés aux pratiques langagières dans l'espace public et atteste qu'au sein du royaume « paisible » les questions linguistiques peuvent toujours susciter des différends. Néanmoins, il arrive aussi parfois qu'à la faveur d'une « étincelle », cette opposition somme toute « courtoise » et restant d'un bord comme de l'autre attachée au caractère bilingue de la province, se voit doublée par une troisième voie : un plaidoyer contre le bilinguisme officiel. Ainsi, lorsqu'à l'automne 2012, deux élus anglophones « dénoncent » le coût du bilinguisme, 119 leaders acadiens réagissent et contestent ce jugement dans une lettre ouverte. Ces leaders sont essentiellement issus du monde des affaires (chefs d'entreprises, directeurs d'institution financière à l'instar de celui qui en est tenu pour l'instigateur, Denis Losier, alors président directeur général de la mutuelle d'assurance Assomption Vie, la plus grande institution financière francophone à l'extérieur du Québec).

Le 8 novembre 2012, le site de CBC News Atlantic (antenne régionale en anglais de la société Radio-Canada) met en ligne un article rendant compte du débat (le coût financier du bilinguisme) et du contenu de la lettre ouverte (nos signataires voulant essentiellement montrer que le bilinguisme néo-brunswickois est source de richesse, créateur d'emploi, etc.). La même journée et dans les journées qui suivront (entre le 8 et le 11 novembre), cet article fera l'objet de 93 commentaires et c'est ce corpus qui sert de base à nos analyses.

La polémique a des racines historiques profondes (identifiées notamment dès le rapport de la commission d'étude Poirier-Bastarache en 1982³) qui transparaissent dans les discours et illustrent à quel point au travers des questions de langue, il est surtout question d'autres choses : de positionnements dans les luttes sociales et économiques en cours, notamment. Ainsi, il est loin d'être seulement question de coût, même si cet argument revient à plusieurs

³ Ce rapport constitue la première analyse de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* plus d'une décennie après son application. Pour réaliser son mandat, le groupe avait commandé une série d'études dont une analyse sociologique des attitudes de la population néo-brunswickoise face au bilinguisme qui résonne encore aujourd'hui avec les propos de nos commentateurs.

reprises dans le corpus. La récurrence de cette question explicite, ainsi que le thème même de la polémique que nous envisageons, les coûts et bénéfices du bilinguisme officiel, font écho à toute une série de travaux récents (Duchêne et Heller 2012 ; Heller 2011) qui ont pu mettre de l'avant une évolution des discours sur la langue – notamment au Canada français – où l'on passe d'un argument du français – ou d'une autre langue – comme *droit* à un argument où la langue – ou, pour être plus précises, la compétence linguistique dans cette langue – est construite comme *valeur ajoutée*. Dans ce contexte, la teneur idéologique des débats langagiers est parfois occultée au nom d'une objectivation des conflits linguistiques sur le terrain économique.

Si cette appréhension en termes de coûts et bénéfices est somme toute assez récente et aux origines de la polémique commentée, nous rappelons que les opinions exprimées par nos commentateurs relèvent plus largement d'idéologies bien ancrées. De ce fait, les motifs rhétoriques avancés de part et d'autre dans le débat pour condamner le coût du bilinguisme sont des discours éculés et bien attestés dans d'autres débats langagiers ayant eu cours en Acadie et, plus largement, au Canada.

2. Argumentation, forum de discussion et discours polémique

Avant d'aborder l'analyse proprement dite des commentaires qui constituent notre corpus, il convient de s'interroger sur les spécificités d'un certain type de discours, le discours polémique, et d'un certain médium, le forum de discussion, tel qu'il se présente désormais sur la majorité des sites internet des médias : un média met en ligne un article, il est alors suivi ou non de « commentaires » en un nombre très variable⁴.

Dans un article de la revue *Semen* en 2011 (consacré aux polémiques médiatiques et journalistiques), Amossy, spécialiste de l'analyse argumentative du discours, interroge les spécificités du discours polémique dans un médium semblable à celui que nous étudions. Elle souligne d'emblée que le discours polémique en tant que tel contrevient à la vocation traditionnellement reconnue à l'argumentation, à savoir la « quête d'un accord par le partage de la parole et de la raison » (Amossy 2011 : 25).

Amossy propose d'envisager ces nouveaux médias de communication, propres au débat démocratique, comme le lieu où le désaccord est géré dans la sphère publique (pour le meilleur et pour le pire) ; comme le lieu où peuvent s'affronter et se confronter, parfois de façon violente, des positions

⁴ Pour le site étudié dans le cadre de cet article, qui est celui d'une antenne régionale du média national, la production de 93 commentaires en quatre jours témoigne d'un très vif intérêt des internautes.

antagonistes. Dans ce sens, le partage de la parole, l'échange, ne visent plus la recherche d'un accord suite à la confrontation de positions antagonistes, mais remplissent toutefois une fonction sociale, puisqu'ils permettent la « coexistence dans le désaccord » dans un cadre où des citoyens « lambda » jouent un rôle accru, puisqu'ils prennent le relais des journalistes pour se situer par rapport aux débats de société.

Dans notre corpus, cependant, si des positions antagonistes émergent ça et là, il convient de préciser que la majorité des interventions va dans le même sens : dénoncer le bilinguisme. Ces interventions – presque comme un seul corps – remettent ainsi en cause un état de fait jugé hautement préjudiciable.

Le forum de discussion et le discours polémique auquel il fait une large place permettent, d'un point de vue théorique, d'envisager de façon élargie les fonctions sociodiscursives de l'argumentation dans la société, en « redéfinissant les limites de son champ » (Amossy 25).

Ce que l'on peut dès lors voir dans un tel discours polémique, c'est un « mode de gestion des conflits par la polarisation extrême et la confrontation radicale des positions antagonistes » (Amossy 26). Il convient ici de préciser, en ce qui a trait aux deux premières caractéristiques, que le discours « autre », auquel on s'oppose et par rapport auquel se construit l'antagonisme, n'a pas besoin d'être en présence. Ainsi, dans notre forum, c'est le discours en faveur du bilinguisme qui constitue un des pôles de l'antagonisme, même s'il n'est que très peu actualisé par les intervenants.

Comme nous l'indiquions en introduction, la nature polémique des échanges d'un tel médium mènent à une transgression permanente des principes censés régir l'argumentation, tel que conçue classiquement en rhétorique : l'éthique du rapport à l'autre, la rationalité et l'idéal de consensus (Amossy 27). Autre caractéristique des forums de discussion selon Amossy : ils sont marqués par un certain type d'interventions, pour lesquelles elle propose le terme de *flammes*, c'est-à-dire des « manifestations d'hostilité sous forme de remarques incendiaires » (Amossy 30). Ce type d'intervention, fréquentes dans notre corpus, serait typique d'un discours polémique dialogique caractérisé par des échanges asynchrones et écrits, reposant sur l'anonymat partiel ou total des participants, qui leur confère jusqu'à un certain point un sentiment d'impunité et permet l'expression de messages difficilement exprimables dans d'autres espaces publics (voir Marcocchia 2003).

Cet espace virtuel où tous les participants protestent d'une même voix est d'autant plus « solidaire » que par ailleurs, comme nous le verrons plus loin, les participants se sentent « seuls au monde ».

Ces *flammes* incarnent des points d'intolérance d'un outil voulu comme démocratique, ce qui amène Amossy (2011) à dire que dans la conversation numérique, ce genre de polémique transgressive est en fait un des ingrédients du bon fonctionnement de ce type d'échange. Sa raison d'être ce n'est pas l'échange « constructif » mais la possibilité d'exprimer des opinions un peu

« extrêmes » qui vont globalement dans le même sens (les sites ou du moins les thèmes ayant leur « public ») (il est de fait rare que l'on aille commenter l'actualité de façon sobre et pour constater que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes). Ces opinions qui vont globalement dans le même sens ont bien sûr un pendant, un adversaire, une cible ... qui est – et demeure – la plupart du temps hors du forum.

C'est cette cible commune (individus, communautés, principes, idées, etc.) qui est attaquée. Et cela aussi est l'un des ingrédients des forums de discussion.

La focalisation sur la disqualification d'une cible contribue à la création d'une certaine « communauté virtuelle de protestation » et pour s'incarner cette communauté « virtuelle » a justement besoin de cibles incarnées, « réelles ».

Comme déjà évoqué, dans le cas que nous analysons, la cible est constituée en premier lieu de ceux qui, *a contrario* des deux élus anglophones, défendent le bilinguisme officiel provincial en termes économiques, mais, plus largement, de tous ceux qui demandent des droits pour les francophones.

Ainsi, dans notre corpus, nous verrons que la cible est incarnée par le groupe des signataires de la lettre ouverte et, plus largement, par le bilinguisme néo-brunswickois. Par conséquent, la polémique oppose essentiellement, d'une part, les intervenants du forum (ils se « combattent peu » mais plutôt se renforcent dans leur position) et, d'autre part, une certaine image qu'ils se font du discours et de « l'état d'esprit » du groupe ciblé (les signataires et avant tout le chef de file, ici Denis Losier, et plus largement tous ceux qui sont en faveur du bilinguisme), avec l'idée que le groupe qu'ils forment est le plus lucide sur ces questions, qu'il voit ce que les autres ne voient pas ou s'empêchent de voir (du moins de dire). Ce sentiment d'une clairvoyance partagée par les seuls participants au forum est assez typique et renforce leur sentiment de cohésion.

3. Analyse du corpus

Comme nous le proposons dès l'introduction, le prétexte qui est fourni à nos commentateurs de donner leur opinion sur le thème spécifique du coût du bilinguisme, leur permet de façon plus large d'étaler leur opinion sur le bilinguisme officiel et la place du français au sein de la province. Pour cette raison, ce ne sont pas les développements sur la seule question spécifique du coût du bilinguisme qui retiendront notre attention (tous les commentaires n'abordent d'ailleurs pas ce point) mais plutôt les propos tenus manifestant une certaine vision des droits linguistiques et articulant questions linguistiques et positionnements sociaux et politiques.

Nous proposons également d'envisager ce corpus comme des prises de parole essentiellement dues au groupe majoritaire (en l'occurrence dans notre contexte, les anglophones, et, plus marginalement, certains francophones qui

adhérent à leurs valeurs⁵). Ce corpus nous offre ainsi une voie d'entrée dans les discours métalinguistiques du groupe majoritaire, ce qui, dans le contexte néo-brunswickois, comme dans bien des contextes diglossiques, n'a été que relativement peu abordé et étudié.

Ainsi, pour l'Acadie, il n'existe que relativement peu de travaux (et tous assez récents, cf. Boudreau et Dubois 2003 et 2005, Bujold 2007, Godin 2009, Arrighi et Urbain 2012⁶) ayant traité des représentations linguistiques des anglophones.

La prise en compte de ces travaux fondés sur d'autres corpus montre que bien des motifs discursifs relevés dans ce forum ne sont pas le fait d'un épiphénomène ponctuel lié au débat particulier entourant la présente polémique mais bien de véritables antiennes attestant de la « sédimentation » de représentations et d'idéologies. Les argumentations du corpus relèvent d'un ancrage dans des argumentaires précédents, dans un interdiscours, montrant à quel point « l'échange argumentatif est tributaire d'un savoir partagé et d'un espace discursif » (Amossy 2010 : 94).

Se dégagent dès lors de grandes caractéristiques communes aux prises de parole des commentateurs, qui font état de représentations de dominants illustrant le point de vue d'une majorité sur les droits, les revendications et plus largement la condition d'une minorité.

⁵ Comme dans d'autres travaux que nous avons menés sur des fora de discussion des médias anglophones de la Province, certaines caractéristiques du médium lui-même – au premier rang desquelles l'anonymat – empêchent l'identification des participants. Certains intervenants justifient et légitiment néanmoins leurs interventions par des éléments autobiographiques, notamment leurs compétences plurilingues. Nous pouvons donc ainsi extrapoler de certaines prises de paroles que certains des acteurs sociaux engagés dans les débats sur ces fora s'identifient comme francophones (tout en s'inscrivant dans une « communauté virtuelle de contestation » en se désaffiliant des positions habituellement attribuées au groupe francophone). Cette adhésion (toutefois très marginale dans notre corpus) des minoritaires aux discours majoritaires mériterait par ailleurs d'être interrogée, comme l'ont proposé certains chercheurs travaillant dans une perspective critique sur les « discours des langues en danger » (*discourses of endangerment*). Voir notamment Cameron 2007, Duchêne et Heller 2007 et Costa 2012 et 2013.

⁶ Les études sur le sujet sont fondées sur plusieurs types de corpus, d'une part sur la base d'entretiens menés avec des représentants de ce groupe (essentiellement des agents sociaux tels que des journalistes, des membres d'associations, des élus), ainsi les études de Boudreau et Dubois 2005 et de Bujold 2007 ; d'autre part des analyses d'articles issus de la presse écrite dues à Godin (2009) (à partir d'éditoriaux et d'articles extraits du quotidien anglophone de la ville de Moncton parus au moment de la tenue du Sommet de la Francophonie de 1999 dans cette ville) ; et enfin, une étude de notre fait basée comme la présente sur un forum de discussion en ligne – celui du même journal anglophone que dans l'étude citée ci-dessus –, Arrighi et Urbain 2012.

Les représentations diglossiques du groupe majoritaire se caractérisent par un *discours plus général de dénégation*, discours typique du majoritaire selon Bourdieu (1982), qui a su montrer sa résurgence face à tout discours de revendication et qu'il définit ainsi :

... les dominants, [...] ne trouvant rien à redire au monde social tel qu'il est, [...] s'efforcent d'imposer universellement, par un discours tout empreint de simplicité et de la transparence du bon sens, le sentiment d'évidence et de nécessité que ce monde leur impose ; ayant intérêt au laisser-faire, ils travaillent à annuler la politique dans un discours politique dépolitisé, produit d'un travail de neutralisation ou, mieux, de dénégation ... (1982 : 155).

Ce discours de *dénégation* n'est pas le propre des situations de diglossie, mais de toutes situations où coexistent des groupes inégalitaires, et se manifeste à de très nombreuses reprises dans le discours des intervenants du forum.

Nous proposons d'en regarder ici certains motifs récurrents.

Ce discours de dénégation est d'abord la négation des inégalités, menant le plus souvent à un « renversement » où le groupe majoritaire se voit comme laissé-pour-compte et où les « minoritaires » sont vus comme les nouveaux maîtres. On trouve en effet plusieurs fois dans le corpus des prises de position posant ce « renversement », et insistant sur le fait que les francophones sont les nouveaux maîtres, et font l'objet de faveur et de privilège indus :

Francophones seem to have control of the NB government at all levels.
(NEWSBUM, 2012/11/09 9:55 PM)

I had to leave the new brunswick because of bilingualism...notably it was the 'french only' for all government jobs etc. (terror, 2012/11/09 4:29 AM)⁷

Un argument récurrent chez nos intervenants consiste à se construire comme les porte-paroles d'un discours interdit, tabou, selon ce que nous proposons d'appeler motif *du bâillon*.

Glen Tait and Sherry Wilson were muzzled by Alward for daring to ask what the cost of bilingual services are vs. dual services are. It was some of the people that signed that letter that put pressure on gutless Alward to reign them in.

Jim Parrot said that health services should be provided in a bilingual manner, not dual manner. He got kicked out of caucus for it.

I am tired of seeing people being bullied because they want answers, or they have a different (but legit) opinion. I am supporting the People's Alliance position on

⁷ Pour les citations extraites de notre corpus, nous avons conservé la graphie (orthographe, coquilles, majuscules, etc.). En revanche, les grasses ont été ajoutées pour mettre certains passages en relief.

biligualism, because I think it is fair, balanced, and built on a foundation of common sense (instead of doctrine).

You can find the People's Alliance position on their website... <http://www.peoplesalliancenb.com/olasubmission.htm> (PositiveChange 2012/11/09 01:34 PM)

Did you folks notice what Losier said? They met with the editors....in other words they are trying to suppress the freedom of expression the english have, and good for the editors. they stood their ground. (buck911 2012/11/09 12:21 PM)

Selon les tenants de cette lecture, nous aurions donc affaire à une *minorité autoproclamée* ("entitled" minority). Ces formulations rhétoriques remettent ainsi, implicitement comme explicitement, en question le statut de la minorité, et sa légitimité en tant que telle à pouvoir articuler des revendications. La thématization explicite des rapports de pouvoir inégalitaires par la minorité est vue comme un argumentaire empêchant le dialogue : on a affaire à une *faction* qui étouffe toute « vraie » discussion en rendant « tabou » certains sujets, qui seraient intouchables (des « sacred cow »).

The real problem in this province is that when anybody raises concerns about the true costs of duality, they are held up, thrown in the stocks, and branded an "oppressor" by the "entitled" minority.

And the political parties always pander to this group, thinking they will always vote as a group, and always vote against anybody that questions a system that gives them the biggest advantages.

Until you have a leader and party that actually has some gonads and will allow discussion and legitimate study of the costs of the issue and decide that this faction is not a sacred cow that cannot be touched, this province will continue to be handed to this entitled minority bit by bit; hope they have good luck with it, as there's not going to be much left when they finally have it all. They're trying to say the costs of OB and duality are not contributing to this down-slide; yeah, right.

[...] The 119 people who signed this "whining session" are in fact advocating suppression and oppression of the English.

Since duality and OB is really of no benefit at all to the English in this province, then the other side should be the ones paying the shot for it, and the tax burden of the English should be reduced by that amount.. I'm betting the proponents of OB would be soon calling for reform or cost studies if that were the case. (the_cod 2012/11/09 11:28 AM)

Un des argumentaires les plus fréquents consiste dès lors à faire usage de la *règle de justice*, qui « exige l'application d'un traitement identique à des êtres ou à des situations que l'on intègre à une même catégorie. La rationalité de cette règle et la validité que l'on lui reconnaît se rattache au principe d'inertie». (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008 : 294).

L'argumentation fondée sur cette *règle de justice* mène certains de nos intervenants à soutenir un plaidoyer pour une sorte d'égalité universelle visant à rappeler des intérêts généraux, plus larges, communs à tous, décriant toutes mesures en faveur d'un groupe comme une forme intolérable de discrimination... Et, bien sûr, tout cela au nom du « bon sens » et d'une « vraie égalité ». Tous motifs caractéristiques de ce discours de *dénégation*. Dans le cadre de son commentaire de ce discours, Bourdieu nous montre aussi comment le groupe majoritaire, ayant intérêt à la perpétuation d'une division des groupes où il occupe la position dominante, nie symboliquement cette division « par l'affirmation d'une unité (nationale, familiale, etc.) plus haute » (Bourdieu 1982 : 154). Le bilinguisme officiel est dès lors brandi dans ce type d'argumentaire comme le facteur de division :

Mr. Alward. The issue of bilingualism has and unless addressed, will continue to divide and conquer New Brunswick. Being "officially" bilingual is terribly expensive, divisive, and totally unpopular in the general population. It's controversy continues to be a negative impact on the public (2012/11/09 02:37 PM)

L'idée d'une unité plus haute devant transcender les communautés linguistiques et les fondre en une se manifeste à plusieurs reprises dans le corpus. On reconnaît là l'idéologie du monolinguisme et on retrouve les motifs des argumentaires où les revendications particulières sont condamnées parce qu'elles nuiraient au bon fonctionnement de l'ensemble et où toute tentative de renforcement de la langue minoritaire est perçue comme une discrimination.

Dans ce cadre, c'est alors en particulier la dualité linguistique qui est attaquée. Ce principe reste généralement mal compris (et/ou mal accepté), dans la mesure où il est senti comme une volonté de se mettre à l'écart, notamment via le principe des écoles linguistiquement homogènes, et non comme une mesure visant à pallier l'assimilation linguistique. Ainsi, le fait que les francophones aient un système éducatif « séparé » et désirent un système de santé francophone (et non des régions bilingues) est plus souvent qu'autrement envisagé comme une sorte de *ségrégation* (terme récurrent dans le corpus), comme dans cet exemple :

Rosa Parks, December 1 1955

Does anyone know who she is or what she did on that date?

She "stood up and was counted" by refusing to stand up on a bus. She believed all people should be equal and treated equally, she did not believe in dual systems.

Some of the Acadian leaders (yes, not all) want dual systems - Welcome to 1955 Alabama (2Right4U, 2012/11/09 06:21 PM)

Dans cet exemple, le renversement opéré par le discours de dénégation est poussé à l'extrême, avec des images très fortes. La dualité linguistique est comparée à la ségrégation raciale, mais c'est ici la minorité (francophone) qui est vue comme instigatrice de sa propre ségrégation. La mobilisation rhétorique d'une représentante aussi emblématique que Rosa Parks, qui renvoie à la lutte d'une minorité elle aussi emblématique dans l'imaginaire collectif, la communauté Afro-Américaine, est par ailleurs significative. La minorité est ici construite comme étant l'opresseur, et implicitement, si le raisonnement est tenu jusqu'au bout, ce sont les deux élus anglophones, représentants du groupe majoritaire de la Province, qui sont ici rapprochés rhétoriquement de celle qui « stood up and was counted » parce qu'elle pensait que tout le monde devait être traité de façon égale et sans dualité (*règle de justice*).

Ce corpus nous donne aussi à voir un aperçu d'une certaine compréhension des droits linguistiques : chez nombre de nos commentateurs, ils sont souvent réduits au rang de simples droits individuels, de choix, gommant la complexité et la diversité des appareils législatifs existant dans différents contextes pour protéger les minorités linguistiques. Les discours mobilisant et « rappelant » cette conception des droits linguistiques s'appuient sur l'argument rhétorique du *présupposé d'évidence*, argument qui « consiste à rappeler à l'auditoire quelle est la force des valeurs que l'on partage, ce que l'on peut/doit accepter ou pas » (Charaudeau 2005). Les droits linguistiques sont ainsi construits et conçus de façon très restrictive et très libérale : un droit subalterne à d'autres ; un droit strictement individuel. Dans cette optique, le choix de langues est vu comme une affaire privée, une affaire de strict choix individuel.

Let the Acadiens speak french and let the English speak english, but let's not force each other's language on one other. In Cape Breton, we never forced anyone to speak Gaelic, nor did we force English or French to speak each other's language. However, all three languages survive on their own, without any political interferring. mazing isn't it when culture survives sans les coutes du gouvernement??? (Artilleryman, 2012/11/09 2:59 AM)

Ainsi, pour ce qui est de l'arsenal argumentatif qui est mis de l'avant pour dénoncer les coûts du bilinguisme, on retrouve exprimé tous les lieux communs d'une vision libérale des questions linguistiques, selon le fil directeur voulant que les exigences fonctionnelles des États (et des systèmes économiques) militent pour une certaine convergence linguistique. À la charge du bilinguisme, on en soulève les coûts en termes économiques mais aussi en termes de « cohésion » sociale, etc.

Unfortunately Bilingualism has been allowed to morph into Duality. Two systems are not sustainable in this small province. Two school buses going down the same

road,two medical centers supplying identical services,etc.etc. (DumbBoy, 2012/11/08 11:48 PM)

Can you imagine a police officer, a CBSA or an Ambulance attendant having to know several languages to get a job? It isn't possible. Fiscally, we are too few to support such nonsense and why would we spend tax dollars on that nonsense when healthcare itself is suffering cutbacks? That is incompetence from leadership in this province. Imagine, B-C232, Godin wants all Supreme Court judges to be bilingual. Next, he'll want all taxi driver to be bilingual as well. Canada and NB needs one working language, english. (NEWSBUM, 2012/11/09 9:55 PM)

Une autre stratégie récurrente de notre corpus, et bien étudiée dans les travaux de la rhétorique et de l'analyse de l'argumentation est celle du discrédit de l'adversaire. L'objectif d'un certain nombre de participants étant de discréditer les revendications francophones, cette stratégie est souvent privilégiée, et peut prendre plusieurs formes. Ainsi, par exemple, occultant ou minimisant les enjeux de pouvoir auxquels sont confrontés les représentants du groupe minoritaire, nos commentateurs soulignent à plusieurs reprises que la « faiblesse » des Acadiens serait la cause de leur situation – ce qui revient, conformément à la conception individuelle des droits linguistiques déjà évoquée, à mettre toute responsabilité sur l'individu :

If your families and communities are not strong enough and don't have the parts to protect your own language and culture, then you shouldn't expect the majority to bale them out through forced taxation. (the_cod, 2012/11/09 11:28 AM)

À de nombreuses reprises, cette disqualification de l'adversaire, typique du discours polémique et au cœur des stratégies de domination, porte sur le groupe des signataires francophones de la lettre ouverte, notamment avec des attaques *ad nominem* qui ciblent notamment le porte-parole du groupe et les compétences de ce dernier pourtant directeur exécutif de l'une des plus importantes compagnies d'assurance à l'est du pays à tenir un discours économique : «To Mr. losier I say..take a course in economics (ICARENB, 2012/11/09 7:54 PM)».

Les attaques ne sont néanmoins pas toujours ciblées sur une personne ou un petit groupe, mais peuvent porter sur la communauté toute entière. De fait, une autre topique mobilisée pour discréditer les revendications francophones consiste à remettre en cause le statut de minoritaire de la communauté, en l'opposant à d'autres minorités qui ne jouissent pas des mêmes droits :

lets solve all this nonsense right now and make it liiegal to speak anything but the real official language...micmac. for the sake of "cultural preservation" and political

correct ness at all costs. lol. all jokes aside i dont know why natives dont start raising hell like acadians about language rights. (jojaxx, 2012/11/09 7:10 PM)
 My family heritage are swedish. no body tried to help my family or ancesters keep thier language or culture so why the french. [...] (hunter123, 2012/11/09 7:52 PM)

Cette « préoccupation généreuse » du majoritaire pour des minorités encore plus minoritaires que ceux à qui on dénie des droits (et en premier lieu le droit de revendiquer) est aussi une stratégie éculée du discours de dénégation. Si la question des limites des politiques de défense des minorités linguistiques, en tant que se fondant sur les principes mêmes – de construction des États-nations – qui les ont fondées comme minorités et sur une certaine homogénéisation, mérite légitimement d’être posée⁸, il convient néanmoins de rappeler, comme le fait par ailleurs Stephen May, que « the alternatives [aux politiques en place] or rather, lack thereof that [this] arguments either implicitly or explicitly endorse would appear to be demonstrably far worse » (2012 : 25). En outre, comme cela est régulièrement avancé dans d’autres contextes contre certains mouvements de défense des minorités, la mobilisation rhétorique de groupes laissés pour compte par les politiques officielles, comme, ici, les immigrants ou les autochtones, par les opposants aux droits de la minorité linguistique se fait sur un argument fallacieux, « as if, somehow, minority language rights are themselves the principal cause of ongoing disadvantage for such speakers » (May 2012 : 23).

Un autre type de discours visant à disqualifier le groupe francophone est assez récurrent dans le corpus. Il s’agit de décrire les revendications francophones comme un projet porté par une poignée d’*extrémistes*, de fanatiques, de sectaires (*bigot*) ayant une attitude *dictatoriale*:

Separate schools, spearate buses, health authorities, etc.. The **extremists** on the Francophone side have gotten so ba, they now even call for pre-school children to be kept separated based on language. (OpenyourEyes35, 2012/11/10 1:09 PM)

Cet argument, une fois de plus, est loin d’être l’apanage du débat néo-brunswickois, puisqu’il fait écho à un argument récurrent et central dans l’opposition aux mouvements de défense des minorités linguistiques, et pose toute la question de la légitimité de la minorité à proposer des discours construits comme des discours « d’autorité »⁹. S’opposer aux revendications d’une

⁸ Voir notamment May 2012, Duchêne 2008, Costa 2013, Duchêne et Heller 2007.

⁹ Voir, pour une mobilisation de cet argument en contexte africain, Makoni 2012, et, pour une réponse directe, May 2012. Cet argument délégitimant les revendications des minorités linguistiques parce qu’elles seraient le fait d’une élite ne cherchant qu’à servir ses propres intérêts a en effet été particulièrement fécond dans des débats menés en contexte postcolonial. Comme le rappelle néanmoins très justement May (2012), la défense de la

minorité linguistique au nom d'un décalage entre son élite et les revendications « réelles » de la communauté est ainsi très fréquent (May 2012) :

In relation to elites, it can be argued that the question of minority leadership is simply a red herring : merely a useful stick, in effect, with which to beat proponents of minority language rights [...] After all, the charges of self-interest and distinction from the 'rank and file' can be invoked against any leadership, including those advocating a majority language. (May 2012 : 24)

Enfin, nous illustrerons un dernier type d'argument qui s'avère récurrent et efficace dans différentes interventions sur le forum, à savoir celui l'argument de la direction (de la pente savonneuse), qui consiste « essentiellement, dans la mise en garde contre l'usage du procédé des étapes : si vous cédez cette fois-ci, vous devrez céder un peu plus la prochaine fois, et Dieu sait où vous allez vous arrêter. Cet argument intervient, d'une façon régulière dans les négociations entre États, entre représentants patronaux et ouvriers, lorsque l'on ne veut pas paraître céder devant la force, la menace ou le chantage » (Perelman et Olbrecht-Tyteca : 379).

Imagine, B-C232, Godin wants all Supreme Court judges to be bilingual. Next, he'll want all taxi driver to be bilingual as well. (NEWSBUM, 2012/11/10 11:13 PM)

4. Conclusion

Comme l'ont illustré ces quelques extraits, notre corpus – et plus largement les forums de discussion – en raison de sa nature polémique et de ses caractéristiques matérielles (anonymat, absence de face à face, etc.) donne à entendre des opinions certes « extrêmes » mais assez significatives et souvent occultées sous la surface de la bonne entente au « royaume paisible ».

Certains motifs discursifs montrent que les préjugés ont la vie dure. Une étude semblable menée sur un autre forum à l'occasion d'une autre étincelle (volonté d'une municipalité de légiférer en matière d'affichage extérieur privé bilingue en 2009) montre bien la continuité de certains motifs discursifs manifestant des préjugés de majoritaires qui, dans le contexte présent empreint de l'idéologie du bilinguisme, se trouvent renforcées puisque l'égalité apparente et le gommage discursif des tensions viennent renforcer la position de *dénégation*. Cette surface paisible laisse croire que tout va bien et

position inverse – à savoir la défense de la langue de l'ancien colonisateur comme langue à promouvoir dans différents contextes clés, comme celui de l'école – est également le fait d'une certaine élite.

« l’institution-nalisation du discours de l’harmonie dément l’aspect conflictuel de la question linguistique et, surtout, laisse voir que tous les locuteurs sont en effet égaux dans leurs droits » (Boudreau & Dubois 2005).

Par ailleurs, le fait que le débat investisse le champ économique (doublant voire reléguant celui du politique) tend à lui donner une « objectivité de surface » et à offrir une apparence dépolitisée, caractéristique du discours de dénégation dans lequel se développe une condamnation « de la “politique”, identifiée aux luttes de partis et de fractions, que les conservateurs n’ont cessé de professer, tout au long de l’histoire » (Bourdieu 1982 : 154). Toutefois, il faut se garder d’interpréter le recours à des arguments économiques comme purement stratégique. Au contraire, le conflit linguistique est bien souvent un conflit pour le partage des ressources.

Bibliographie :

- Amossy, Ruth. « La coexistence dans le dissensus, la polémique dans les forums de discussion. » *Semen 31 – Polémiques médiatiques et journalistiques – Le discours polémique en question(s)*, avril 2011.
- Amossy, Ruth. *L’argumentation dans le discours*. Paris : Colin, 2010.
- Arrighi, Laurence et Émilie Urbain. « *Bilingual today, French tomorrow ... Qui a peur du français sur les affiches ?* », Panel « Le bilinguisme en question : l’exemple des espaces sociaux pluriels de l’Acadie », Congrès annuel de la Vereinigung für Angewandte Linguistik in der Schweiz – Association Suisse de Linguistique Appliquée ». « Le rôle des pratiques langagières dans la constitution des espaces sociaux pluriels d’aujourd’hui : un défi pour la linguistique appliquée », 1-3 février 2012, Université de Lausanne (Suisse).
- Blackledge, Adrian. « Monolingual ideologies in multilingual states : Language, hegemony and social justice in Western liberal democracies. » *Estudios de Sociolingüística* 1(2) 2000: 25-45.
- Blommaert, Jan (éd.). *Language Ideological Debates*. Berlin : Mouton de Gruyter (Language, Power and Social Process), 1999.
- Boudreau, Annette et Lise Dubois. « Les anglophones et le français à Moncton. » *Francophonie et langue dans un monde divers en évolution : contacts interlinguistiques et socioculturels*. Stebbins, Robert A. et al. (dir.). Winnipeg : Presses universitaires de Saint-Boniface, 2003. 143-158.
- Boudreau, Annette et Lise Dubois. « L’affichage à Moncton : miroir ou masque ? » *Revue de l’Université de Moncton* 36.1 (2005): 185-217.
- Bourdieu, Pierre. *Ce que parler veut dire*. Paris : Fayard, 1982.
- Bujold, Isabelle. « Bilinguisme dans les conseils de ville de Moncton et de Dieppe ». Maîtrise ès arts (sciences du langage), 2007.
- Cameron, Deborah. « Language Endangerment and Verbal Hygiene : History, Morality and Politics ». *Discourses of Endangerment : Ideology and Interest*

- in the Defence of Languages*. Alexandre Duchêne et Monica Heller (éds). London : Continuum, 2007. 268-285.
- Charaudeau, Patrick. *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert, 2005.
- Costa, James. « Language endangerment and revitalisation as elements of regimes of truth: shifting terminology to shift perspective. » *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 34.4 (2013): 317-331.
- Costa, James. « De l'hygiène verbale dans le sud de la France ou Occitanie », *Lengas*, 72 (« Aspects idéologiques des débats linguistiques en Provence et ailleurs ») (2012) : 83-112.
- David, Marc. « The Acadian Memorial As Civic Laboratory: Whiteness, History, and Governmentality in a Louisiana Commemorative Site. » *Museum Anthropology Review* 4.1 (2010): 1-47.
- Duchêne, Alexandre. *Ideologies across Nations. The Construction of Linguistic Minorities at the United Nations*. Berlin : Mouton de Gruyter, 2008.
- Duchêne, Alexandre et Monica Heller (éds.). *Discourses of endangerment*. Londres : Continuum (Advances in Sociolinguistics), 2007.
- Duchêne, Alexandre et Monica Heller (éds.). *Language in Late Capitalism. Pride and Profit*. Londres et New York : Routledge (Routledge Critical Studies in Multilingualism), 2012.
- Godin, Josée. « Les enjeux de la nomination : l'exemple du *Times and Transcript* », Maîtrise ès arts (sciences du langage), 2009.
- Kroskrity, Paul (éd.). *Regimes of Language Ideologies. Politics and Identities*. Oxford-Santa Fe : James Currey-School of American Research Press, 2000.
- Heller, Monica. « Du français comme « droit » au français comme « valeur ajoutée » : de la politique à l'économique au Canada. » *Langage et société* 136 (2011): 13-30.
- Lafont, Robert. *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*. Paris : L'Harmattan, 1997.
- LeBlanc, Matthieu. « Les avantages du bilinguisme à Moncton : entre discours et réalité », *Minorités linguistiques et Société = Linguistic Minorities and Society* XX (« Le français en milieu minoritaire : défis et enjeux. La situation en Acadie du Nouveau-Brunswick », sous la dir. d'Annette Boudreau), hiver 2014 (à paraître).
- LeBlanc, Matthieu. « “*Bilinguals Only Need Apply?*” : luttes et tensions dans un lieu de travail bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick. » *Francophonies d'Amérique* 27 (« Les mots du marché : l'insertion de la francophonie canadienne dans la nouvelle économie ») (printemps 2009): 77-103.
- Makoni, Sinfree. « Language and human rights discourses in Africa: Lessons from the African experience. » *Journal of Multicultural Discourses* 7.1 (2012): 1-20.
- Marcoccia, Michel. « La communication médiatisée par ordinateur. Problèmes de genres et de typologie. » *Journée d'étude "Les genres de l'oral" le 18*

- avril 2003 [en ligne], Université Lumière Lyon 2. Disponible sur : <http://gric.univ-lyon2.fr/Equipe1/actes/journees_genre.htm>.
- May, Stephen. « Contesting hegemonic and monolithic constructions of language rights ‘discourse’ » *Journal of Multicultural Discourses* 7.1 (2012): 21-27.
- Nouveau-Brunswick (1982). *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick : rapport du groupe d'étude sur les langues officielles*, Fredericton, Direction des langues officielles. (Groupe d'étude composé de B. Poirier, M. Bastarache, M. Thériault et R. Kerr.)
- Perelman, Chaim et Lucie Olbrechts-Tyteca. *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*. Éditions de l'Université libre de Bruxelles, coll. “UB lire Fondamentaux”, 2008.
- Silverstein, Michael. « Monoglot “standard” in America : Standardization and metaphors of linguistic hegemony. » *The Matrix of Language : Contemporary Linguistic Anthropology*. Brenneis, Donald et Ronald Macaulay (éd.). Boulder : Westview Press, 1996. 284-306.
- Ulysse Travel guide, Canada, Ulysses Books & Maps*, Montréal, 1998.

Laurence Arrighi est professeure de linguistique à l'Université de Moncton en Acadie (Nouveau-Brunswick, Canada) et codirectrice du Centre de linguistique appliquée de cette même institution. Elle s'intéresse aux discours sur la langue et la situation linguistique en Acadie tels qu'ils se donnent à voir essentiellement dans les ouvrages savants et autres discours d'autorité ainsi que dans les propos échangés lors de conversations ordinaires ou d'occasions particulières notamment à la faveur de débats linguistiques. Ce focus multiple découle du postulat que les différentes instances discursives ne produisent pas des discours étanches les uns des autres et dégagés des conditions historiques, sociales et politiques de production des discours.

Émilie Urbain termine son doctorat en sociolinguistique à l'Université de Moncton et à l'Université de Liège, et bénéficie d'un mandat d'aspirante du F.R.S-FNRS. Ses recherches en sociolinguistique critique et en analyse du discours portent sur les idéologies linguistiques dans la presse francophone louisianaise depuis le 19^e siècle, et, plus largement sur la construction d'un discours d'autorité sur la langue dans les communautés francophones d'Amérique du Nord et ses enjeux en termes de pouvoir. Elle s'intéresse aussi à la question de l'instrumentalisation de l'histoire linguistique et sociale dans les débats langagiers.